

# Formation à l'utilisation du défibrillateur

# 1.2

## Objectifs

Savoir observer une situation accidentelle pour effectuer une protection et éviter le sur-accident. Être capable d'examiner une victime puis d'alerter les secours. Savoir réagir dans le cas d'une victime qui a perdu connaissance, en utilisant un défibrillateur si nécessaire.

## Programme

### Protéger une situation accidentelle :

Supprimer ou isoler un danger  
Effectuer un dégagement d'urgence

### Examiner la victime :

Saigne-t-elle ?  
Répond-elle ?  
Respire-t-elle ?

### Alerter les Secours :

Appeler ou faire appeler les secours  
Assurer une facilité d'accès pour les secours

### Secourir :

A. Mettre une victime en position latérale de sécurité  
B. Effectuer un massage cardio-respiratoire  
C. Utiliser un défibrillateur en complément d'une RCP.  
D. Présentation du modèle de l'entreprise.

### Options :

Mises en situations au sein de l'établissement.

### Modules complémentaires de premier secours :

saignement abondant,  
étouffement,  
traumatismes,  
plaies graves,  
brûlures,  
malaises

## Administratif

### Durée :

1,5 à 7 heures (avec options).

### Nombre de participants :

2 à 14 stagiaires

### Salariés concernés:

Tous

**Formateurs :** Expérimentés en formation SST ou PSC1, anciens secouristes spécialisés ou en activité.

## Règlementation

Code du Travail, Article L.4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique (...) des travailleurs.

Article R.4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (...).

Article R4224-16 : En l'absence d'infirmiers (...) l'employeur prend (...) les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.



### Moyens et Méthodes Pédagogiques :

Formation par exposés, échanges, mises en situation, réflexions, exercices pratiques.

Vidéo Projection.

Matériel SST : Mannequins, défibrillateur, outils.

Livret support de formation ou CD.

En intra : L'établissement mettra à disposition, du formateur et des stagiaires, une salle de formation permettant la vidéo-projection et la mise en pratique des gestes de secours. Les mises en situations (option) pourront se faire au sein de l'établissement, à la demande du responsable, afin d'intervenir dans des conditions proches de la réalité.